



**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION TRANSPORT JOLIETTE MÉTROPOLITAIN**

## **AVIS PUBLIC POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE**

en vigueur à compter du premier jour du mois de mars de l'année 2015

La CTJM offre à ses usagers une réduction de 15 % à compter du troisième titre mensuel acheté pour une même famille. Toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Tous les titres devront être achetés simultanément et obligatoirement à la billetterie du terminus Joliette.
2. Les usagers doivent faire la preuve qu'ils demeurent tous à la même adresse.
3. La réduction tarifaire s'applique en premier au titre mensuel ayant la valeur monétaire la moins élevée.